



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

DÉCLARATION D'UN SYNDICAT PROFESSIONNEL

Toute création, modification ou transfert de siège social d'un syndicat professionnel doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie du lieu du siège social.

Service
de l'état civil,
des élections
et des formalités
administratives
Rez-de-Chaussée

01 55 18 53 00

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi

→ de 8h30 à 17h30

Le jeudi

→ de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h15

Le vendredi

→ de 8h30 à 16h45

Le samedi

→ de 8h30 à 11h45

Fax : 01 55 18 43 06

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR (en original)

⇒ CREATION :

- ◆ 2 exemplaires de la feuille questionnaire (délivrée par la Mairie) dûment complétée et signée en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive du Syndicat paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires des statuts paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires de la liste des membres du bureau comprenant :
NOM (NOM D'EPOUSE pour les femmes) et PRENOM
DATE et LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE et NUMERO DE TELEPHONE PERSONNELS
FONCTION DANS LE SYNDICAT (Président, trésorier, secrétaire...)

paraphée et signée en original par 2 membres du bureau

Chaque signature originale devra comporter, en dessous et en clair, le nom et la qualité du signataire.

⇒ MODIFICATION :

Des statuts :

- ◆ 2 exemplaires de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale, modifiant les statuts, paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires des statuts modifiés paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
Chaque signature originale devra comporter en dessous le nom et la qualité du signataire.

Des membres du bureau :

- ◆ 2 exemplaires de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant procédé aux nominations des nouveaux membres, paraphé et signé en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires de la liste des membres du bureau comprenant :
NOM (NOM D'EPOUSE pour les femmes) et PRENOM
DATE et LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE et NUMERO DE TELEPHONE PERSONNELS
FONCTION DANS LE SYNDICAT (Président, trésorier, secrétaire...)

Paraphée et signée en original par 2 membres du bureau

Chaque signature originale devra comporter, en dessous et en clair, le nom et la qualité du signataire.

⇒

DÉCLARATION D'UN SYNDICAT PROFESSIONNEL (SUITE)

⇒ TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL :

Dans la même commune :

- ◆ 2 exemplaires de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale, ayant procédé à l'élection du nouveau siège social, paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires des nouveaux statuts paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires de la liste des membres du bureau comprenant :
NOM (NOM D'EPOUSE pour les femmes) et PRENOM
DATE et LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE et NUMERO DE TELEPHONE PERSONNELS
FONCTION DANS LE SYNDICAT (Président, trésorier, secrétaire...)

paraphée et signée en original par 2 membres du bureau

Chaque signature originale devra comporter, en dessous et en clair, le nom et la qualité du signataire.

Dans le même département :

Auprès de l'ancienne commune de rattachement :

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale, ayant procédé à l'élection du nouveau siège social, afin que le dossier soit transmis de l'ancienne commune de rattachement à la nouvelle.

Le syndicat conservera le même numéro d'enregistrement.

Auprès de la nouvelle commune de rattachement :

- ◆ 2 exemplaires de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale, ayant procédé à l'élection du nouveau siège social, paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires des nouveaux statuts, paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires de la liste des membres du bureau comprenant :
NOM (NOM D'EPOUSE pour les femmes) et PRENOM
DATE et LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE et NUMERO DE TELEPHONE PERSONNELS
FONCTION DANS LE SYNDICAT (Président, trésorier, secrétaire...)

paraphée et signée en original par 2 membres du bureau

Chaque signature originale devra comporter, en dessous et en clair, le nom et la qualité du signataire.

D'un autre département vers la commune :

Auprès de l'ancienne commune de rattachement :

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale, ayant procédé à l'élection du nouveau siège social, pour information.

Auprès de la nouvelle commune de rattachement :

- ◆ 2 exemplaires de la feuille questionnaire (délivrée par la Mairie) dûment complétée et signée en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive du Syndicat paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires des statuts paraphés et signés en original par 2 membres du bureau
- ◆ 2 exemplaires de la liste des membres du bureau comprenant :
NOM (NOM D'EPOUSE pour les femmes) et PRENOM
DATE et LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE et NUMERO DE TELEPHONE PERSONNELS
FONCTION DANS LE SYNDICAT (Président, trésorier, secrétaire...)

paraphée et signée en original par 2 membres du bureau

Chaque signature originale devra comporter, en dessous et en clair, le nom et la qualité du signataire.